

70 % des médecins pour « la punition »

ETHIQUE

Selon un sondage réalisé par le site pour médecins Mediquality, et dont *Le Soir* livre les résultats en primeur, près de 7 médecins sur 10 sont d'avis « que l'octroi de soins médicaux peut être lié à l'hygiène de vie du patient ». La semaine dernière, on apprenait que l'Inami avait conditionné le remboursement d'un médicament coûteux (30.000 euros par an) au fait que le patient prouve qu'il avait arrêté de fumer, le médecin devant effectuer des analyses pour le vérifier.

La décision a suscité de nombreuses réactions contre cette « responsabilisation » du patient, qui introduit en fait une inégalité de traitement selon le comportement du malade. De nombreuses réactions négatives se sont élevées contre cette « première », et même la ministre de la Santé a fini par admettre que cette décision ne serait peut-être pas définitive. Mediquality a sondé les médecins pour savoir s'ils seraient majoritaires à rejeter ce type de filtre à l'accès aux soins. Surprise : 70 % y sont favorables. L'avis est le même chez les femmes et les hommes, mais il est encore plus prononcé chez les

médecins de moins de 50 ans.

« C'est une surprise pour nous », explique le docteur Marc Van Impe, éditorialiste chez Mediquality, qui avait écrit un billet virulent contre la mesure : « Les médecins plus jeunes semblent acquis au principe qu'il faut punir le patient s'il ne fait pas tout pour préserver sa santé et ils le présentent comme une condition de préservation du système de santé. Les différents panels citoyens organisés par le KCE, l'Inami ou la Fondation Roi Baudouin tendent tous d'ailleurs à accréditer des mesures qui justifient des choix de priorités de remboursement. Mais cela pose de graves problèmes éthiques. Dans le cas qui nous occupe, c'est à cause du choix non éclairé du jeune fumeur de quinze ans qu'on punit l'adulte qu'il est devenu, quarante ans plus tard, et qui souffre d'une maladie grave, tout en ayant des difficultés à se sevrer du tabac. C'est un malade, un toxicomane. Le serment d'Hippocrate interdit de discriminer les patients. Qu'une partie des médecins écarte cet impératif nous surprend. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS